



Paris, le 17 janvier 2020

Accord ferme en vue de la cession à COFEPP de l'ensemble des créances des prêteurs bancaires de MBWS

Mise en place de la première tranche de l'avance en compte courant de COFEPP à hauteur de 7,6M€

A la suite du communiqué de presse du 20 décembre 2019, **Marie Brizard Wine & Spirits** (Euronext : MBWS) annonce la conclusion ce jour d'un accord tripartite portant sur la cession, par les prêteurs bancaires de MBWS, de la dette bancaire de la Société (à savoir le contrat de crédits d'un montant en principal de 45M€ conclu le 26 juillet 2017 et les garanties attachées –en ce compris un nantissement de premier rang sur la marque William Peel– ainsi que la quasi-totalité des découverts tirés à date) à Compagnie Financière Européenne de Prises de Participations (COFEPP), actionnaire majoritaire de la Société, qui détient à ce jour 50,97 % du capital de MBWS. La cession effective desdites créances interviendra dans les prochains jours. Dans ce cadre, COFEPP a accordé concomitamment à MBWS un moratoire à l'exigibilité de l'ensemble des créances bancaires rachetées ayant vocation à être capitalisées dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée.

Conformément à l'accord conclu le 20 décembre 2019 auquel a adhéré la filiale MBWS France, COFEPP a conclu avec MBWS France une première avance en compte courant d'un montant en principal de 7,6M€ (rémunérée au taux annuel capitalisé EURIBOR 3 mois avec un floor à zéro + 425 bps), qui sera mise à disposition de MBWS France dans les prochains jours, afin de couvrir le besoin de trésorerie jusqu'à mi-mars 2020. En garantie de cette première avance, MBWS s'est portée caution de sa filiale MBWS France, et cette dernière a consenti des nantissements de ses marques Marie Brizard, ainsi que des nantissements sur les titres de la société Cognac Gautier, et sur les créances qu'elle détient sur cette société.

COFEPP et MBWS sont convenues par ailleurs de reporter au 31 janvier 2020 la date limite de levée des conditions suspensives pour la mise à disposition de la seconde tranche d'environ 7,4M€ au titre du Bridge n°1, qui sera utilisée pour les besoins de l'activité en Pologne.

Pour mémoire, l'accord signé avec COFEPP le 20 décembre dernier prévoit également une seconde avance en compte courant d'un montant de 17 millions d'euros (rémunérée au taux annuel capitalisé EURIBOR 3 mois avec un floor à zéro + 425 bps), qui serait mise à disposition de MBWS au cours du premier trimestre 2020 (le « **Bridge n°2** »), sous condition de (i) l'accord de principe des créanciers publics sur un moratoire portant sur une partie des dettes fiscales et sociales du Groupe, (ii) la modification d'un contrat de fourniture vrac de Scotch Whisky conclu avec un fournisseur de MBWS et (iii) la stabilité des besoins de trésorerie estimés pour 2020. Le Bridge n°2 serait garanti par plusieurs sûretés complémentaires sur les actifs du Groupe, en particulier des nantissements de second rang sur les marques Sobieski, Marie Brizard et William Peel, ainsi qu'un nantissement des titres des sociétés MBWS France (en premier rang) et Cognac Gautier (en second rang).



Les modalités (notamment montant, prix de souscription et garantie de COFEPP) de l'augmentation de capital de MBWS décrites dans le communiqué de presse du 20 décembre dernier, et les conditions préalables à une telle opération, demeurent inchangées. Des précisions seront apportées ultérieurement sur les termes exacts de l'augmentation de capital en fonction de l'avancement de la levée des conditions suspensives.

Avertissement

Le présent communiqué, les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, si une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des titres de MBWS en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique ou dans tout autres pays dans lesquels une telle offre ou sollicitation serait interdite.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent communiqué ne doit pas être diffusé, publié ou distribué, directement ou indirectement, en Australie, au Canada, au Japon ou aux Etats-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la Directive Prospectus 2003/71/CE (le « Règlement Prospectus »).

Aucune offre de titres MBWS n'est faite, ni ne sera faite au public en France, préalablement à la délivrance par l'AMF de son approbation sur un prospectus, qui sera disponible sur le site internet de MBWS (<http://fr.mbws.com/>) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres concernés. Par conséquent, toute offre de titres de MBWS ne pourra être réalisée dans l'un ou l'autre des Etats membres, (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ; ou (ii) dans toute autre hypothèse dispensant MBWS de publier un prospectus conformément à l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

A propos de Marie Brizard Wine & Spirits

Marie Brizard Wine & Spirits est un Groupe de vins et spiritueux implanté en Europe et aux Etats-Unis. Marie Brizard Wine & Spirits se distingue par son savoir-faire, combinaison de marques à la longue tradition et d'un esprit résolument tourné vers l'innovation. De la naissance de la Maison Marie Brizard en 1755 au lancement de Fruits and Wine en 2010, le Groupe Marie Brizard Wine & Spirits a su développer ses marques dans la modernité tout en respectant leurs origines.

L'engagement de Marie Brizard Wine & Spirits est d'offrir à ses clients des marques de confiance, audacieuses et pleines de saveurs et d'expériences. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un riche portefeuille de marques leaders sur leurs segments de marché, et notamment William Peel, Sobieski, Krupnik, Fruits and Wine, Marie Brizard et Cognac Gautier.

Marie Brizard Wine & Spirits est coté sur le compartiment B d'Euronext Paris (FR0000060873 - MBWS) et fait partie de l'indice EnterNext© PEA-PME 150.



Contact

Image Sept

Claire Doligez

cdoligez@image7.fr

Tél : +33 1 53 70 74 70